

Parution tous les quinze jours

Financement et tri des déchets

notre commune trouveront bientôt, dans leur boîte aux lettres, pour les autorités de faire un petit rappel concernant le financement de l'élimination et du recyclage des déchets qui sont couverts, d'une part par cette taxe de base et d'autre part par la taxe au poids.

105.– + TVA par personne, selon l'arrêté communal. Elle couvre les frais inhérents aux infrastructures à disposition de l'ensemble de la population pour la récolte des différents déchets, que ce soit dans les écopoints (moloks et bennes) ou directement à la déchetterie régionale de St-Sulpice. La taxe au poids, quant à elle, finance l'élimination des ordures ménagères ainsi que leur transport jusqu'à l'usine d'incinération à Cottendart. Elle est fixée par la réglementation cantonale à 40 centimes le kilo.

déchets. Cependant et malheureu- ment au 032 886 43 46.

La fin de l'année approche sement, la mauvaise utilisation des à grands pas et les ménages de installations, ainsi que le dépôt de déchets sauvages par une minorité de la population, entraînent les factures inhérentes à la taxe un surcoût qui doit également être déchets. Cet édito est l'occasion financé par ces taxes. Une diminution significative de ces incivilités pourrait permettre une baisse du montant de la taxe de base et ainsi réduire les coûts répercutés sur chaque ménage.

Il faut savoir que l'ensemble des La taxe de base est fixée à fr. fraudeurs identifiés sont dénoncés systématiquement au Ministère public. Il nous semble que par des gestes simples et une attitude plus citoyenne et respectueuse, nous pourrions encore diminuer la charge consacrée à l'élimination de nos déchets. Nous sommes persuadés que cette minorité saura adapter son comportement et ainsi nous éviter de devoir mettre en place des mesures de surveillance plus importantes qui ne feraient qu'augmenter les coûts et

Pour toute information complémentaire: www.val-de-travers. Nous tenons ici à remercier ch. Le service des déchets se tient vivement la population pour l'effort également volontiers à disposition consenti dans le cadre du tri des pour toute demande de renseigne-



Un nouvel abri forestier au Plat de Riau

Agés de plusieurs décennies, les abris forestiers situés en amont du Plat de Riau, sur les hauts de Môtiers, avaient « fait leur temps » d'épuisement. Ils ont été récemment démolis, afin de laisser la place d'ici à la fin de l'automne à une nouvelle construction, érigée avec le soutien de la Banque

Raiffeisen du Val-de-Travers, à l'occasion des 75 ans de celle-ci.

Plus ouvert que ses prédéceset donnaient de sérieux signes seurs dont il conservera les tables et les bancs, cet abri mettra le bois des forêts locales à l'honneur. L'équipe forestière communale, chargée de sa construction, profitera en effet d'une coupe réalisée

des six premiers mois d'activité,

dernièrement à proximité immédiate du Plat de Riau, laquelle servira également à confectionner les bardeaux qui en équiperont le toit.

Le soutien de la banque, d'une hauteur de 100'000 francs, couvrira l'essentiel de cette construction qui fera l'objet d'une inauguration au printemps 2017.

<u>annonces</u>

Appel à soumission pour terrain communal

La commune de Val-de-Travers dispose d'un terrain à louer à Buttes à compter du 1^{er} novembre 2016, idéalement pour la pâture de chevaux.

Inclus dans la parcelle nº 2223, il est situé en zone forestière au dessus de la carrière, à l'intersection du DP cantonal 120 et de la route menant à l'Ouche. Il représente une surface de 24 ares, partiellement boisée. La location annuelle est de 120 francs.

Les personnes intéressées par cet objet peuvent obtenir les formulaires à remplir et toutes les précisions utiles auprès de la direction de l'économie et des finances (prendre contact par téléphone au 032 886 43 60 ou par courriel à FinancesEconomie.VDT@ne.ch).

Echo des autorités

Modification partielle du PAL de Buttes

Mise à l'enquête publique de village de Buttes, secteur « Chez la modification partielle du plan d'aménagement local du village Dessus ».

En application de l'article 93 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991, la modification partielle du plan d'aménagement local du 6 février 1995 du

Maurice Dessus » est mis à l'enquête publique. Les plans précités de Buttes, secteur « Chez Maurice peuvent être consultés au Service de l'urbanisme, Hôtel de Ville, Grand-Rue 38, 2108 Couvet, du 7 octobre au 7 novembre 2016.

> Toute opposition motivée est à adresser par écrit au Conseil communal durant la mise à l'enquête, soit jusqu'au 7 novembre 2016.

a déjà dégagé un bénéfice de fr. tembre, tenue à la Chapelle de la Mi-Eté des Bayards, le Conseil 20'000.- Ensuite, le Législatif de général, fort de 36 membres, a Val-de-Travers a accepté à l'unaentamé son ordre du jour avec nimité un crédit de fr. 811'000.l'élection tacite de M^{me} Johana pour l'achat d'une parcelle à La Eidam Vautherot (PLR) au Conseil Binrée, au sud du quartier des d'établissement scolaire en rem-Sugits, à Fleurier. La réalisation placement de M^{me} Valérie Mard'un quartier résidentiel à La Binrée permettra le développement quis. Puis, par 25 voix contre 5 et 5 abstentions, il a ensuite accepté démographique de notre comun crédit de fr. 55'883.- pour coumune en y attirant de nouveaux vrir la perte de liquidation du reshabitants et en permettant à nos taurant La Fourchette. En effet, jeunes de s'y installer. tous les groupes politiques, à l'exception de l'UDC, ont accepté une dernière fois de délier les cor-

Décisions du Conseil général

Séance du 26 septembre 2016

Lors de sa séance du 26 sep-

dons de la bourse, déplorant tou-

tefois la gestion de ce restaurant

depuis sa création. Le Conseil

communal s'est dit confiant par

rapport à la nouvelle structure en

place depuis février, à savoir une

réception-cafétéria qui, au cours

Retrouvez les rapports sous www.val-de-travers.ch rubrique vivre, puis politique, Conseil général, séances, via la liste déroulante « calendrier séances », vous aurez tout le loisir de consulter les dossiers des rapports précités ou d'une séance antérieure!

Réception des nouveaux arrivants dans la commune

Le 6 septembre s'est tenue la désormais traditionnelle réception des nouveaux arrivants, à laquelle 69 adultes et 16 enfants de 11 nationalités différentes ont participé.

Belle organisation, belle présentation de la commune, excellent cocktail dînatoire, bonne ambiance et fructueux échanges, tels ont été les ingrédients de la réussite de cette réception, appréciée de tous les participants.